

## Investissement socialement responsable et finance solidaire : constats sur le marché belge



**Bernard Bayot –  
Directeur Réseau Financité**



**Annika Cayrol -  
Coordinatrice de la cellule Analyse,  
Etudes et Innovation Réseau Financité**

*Plusieurs types de produits financiers éthiques existent sur le marché belge. Par exemple, l'investissement socialement responsable (ISR) se base sur des critères financiers et extrafinanciers, notamment sur des aspects environnementaux, sociaux, de gouvernance et d'éthique. Ainsi, un produit financier socialement responsable peut se définir comme un produit qui finance des entreprises et / ou des entités publiques qui, au-delà de critères financiers traditionnels, respectent des valeurs éthiques, sociales, environnementales et de bonne gouvernance. Comme il n'existe pas de définition légale de l'ISR en Belgique, cela a pour effet que chaque gestionnaire de produit met en œuvre sa propre vision de ce qu'est l'ISR.*

*De plus, aux côtés des produits ISR, il existe aussi les produits financiers solidaires qui se distinguent par le fait de placer les critères éthiques et sociétaux en priorité par rapport au profit. L'argent de l'épargnant finance des projets à forte utilité sociale, culturelle et/ou environnementale. Cet article vise à expliciter les deux concepts et leurs diverses facettes ainsi que faire l'état des lieux du marché belge.*

### Diverses approches de l'investissement socialement responsable

Il existe diverses approches utilisées pour fabriquer des produits socialement responsables. Une première approche est l'utilisation de critères négatifs. Ceux-ci peuvent entraîner une exclusion globale. Nous pouvons prendre l'exemple d'une entreprise qui construit des armements, même si cela ne représente que 5 % de son chiffre d'affaire et que, par ailleurs, cette entreprise produit d'autres biens : le gestionnaire peut décider de l'exclure totalement de son portefeuille. L'exclusion nuancée, on l'aura compris, permet d'écarter des entreprises selon des paramètres prédéfinis : par exemple, si l'activité jugée néfaste ne représente que X % du chiffre d'affaire de l'entreprise en question, alors celle-ci peut rester dans le portefeuille d'investissement. Par ailleurs, les critères utilisés pour pratiquer ces exclusions peuvent être sectoriels ou normatifs. Ainsi, un secteur entier peut être écarté



de l'investissement, tel le nucléaire, l'armement ou autre. L'exclusion peut aussi se faire sur base de normes, celles-ci pouvant être « légalistes ou normatives », en ce qu'elles sont issues de conventions ou de déclarations, elles peuvent être « culturelles ou religieuses », autrement dit issues de considérations propres à un groupe en particulier ou encore « auto-proclamées », soit issues de convictions propres à un groupe de personnes.

Une seconde approche met en place l'inverse, on parle alors de critères positifs. Il s'agit alors de sélectionner les entreprises et/ou les Etats pour leur bonne conduite dans une série de critères, en général, environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Plusieurs techniques peuvent être dès lors utilisées. Les principales sont : la sélection thématique, où seules les entreprises œuvrant pour un thème lié à la responsabilité sociétale des entreprises sont choisies et le « best-in-class » qui ne sélectionne que le haut du panier des entreprises examinées. Celui-ci peut être large, par exemple, on garde 50 % des entreprises les mieux cotées d'une industrie donnée, ou plus restrictif, on ne garde que 10 % des entreprises les mieux cotées de cette même industrie.

Une autre technique est le « best-in-universe » où les meilleures entreprises toutes industries et tous secteurs géographiques confondus sont sélectionnées.

Encore une autre démarche est celle du « best-effort » qui considère les entreprises qui font des efforts pour améliorer leurs pratiques ESG d'une période donnée à l'autre. D'autres gestionnaires d'actifs ont encore des matrices multidimensionnelles qu'ils utilisent afin de sélectionner les entreprises qui auraient le comportement le plus socialement responsable.

Une troisième approche est l'engagement actionnarial qui consiste à utiliser le droit de vote, fourni par la détention d'actions d'une entreprise, pour influencer le comportement de celle-ci concernant des thématiques ESG. C'est la démarche d'un investisseur qui se positionne sur des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprises et qui réclame qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée. Ceci peut se faire par le simple vote en assemblée générale, par le dépôt d'une résolution spécifique ou par le dialogue avec les entreprises dont on souhaite voir le comportement changer.

En Belgique, ces trois grandes approches ou diverses combinaisons de celles-ci sont utilisées par les promoteurs de produits financiers socialement responsables. Sont exposées ci-dessous quelques caractéristiques du marché.

## Le marché de l'investissement socialement responsable en Belgique<sup>1</sup>

### *L'offre de produits d'investissement socialement responsable*

---

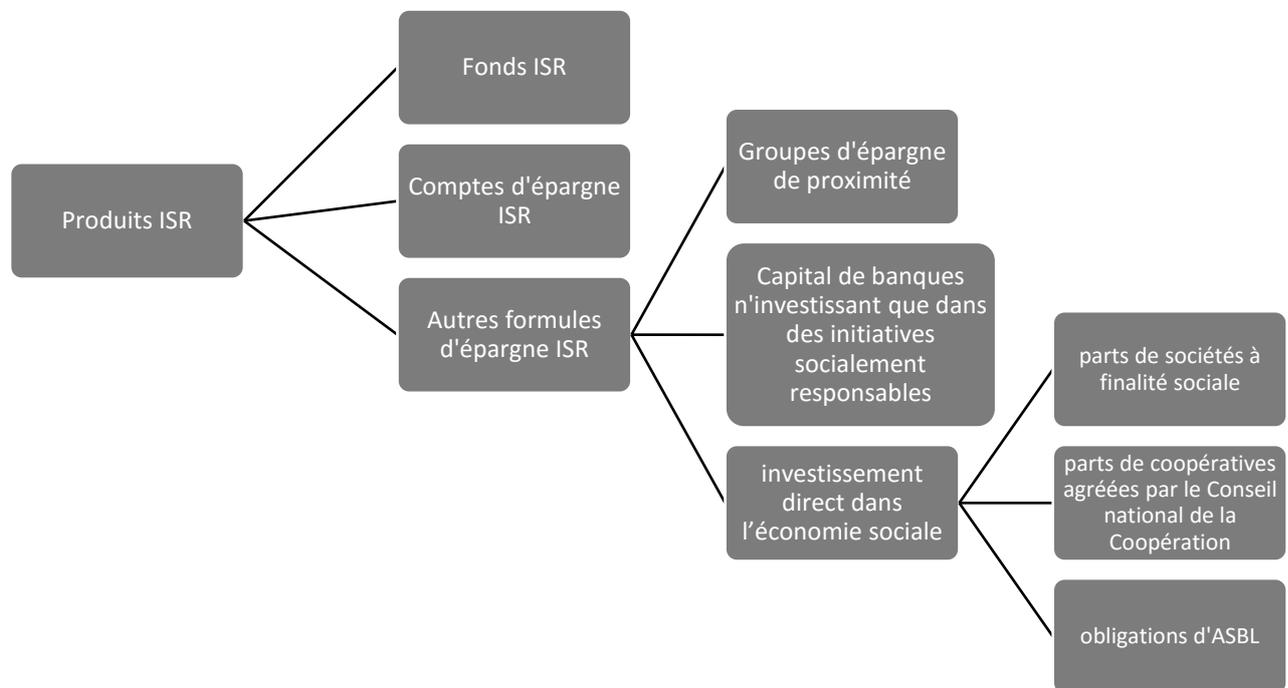
<sup>1</sup> Informations et graphiques tirés du rapport sur l'investissement socialement responsable 2016, Bayot, B., Cayrol, A., Marchand, A., Verdonck, V., Financité, décembre 2016 [en ligne]. Disponible sur :

<https://www.financite.be/fr/reference/linvestissement-socialement-responsable-2016-rapport-complet>

Nous considérons trois grandes familles de produits d'investissement socialement responsable (ISR) : 1/ les fonds<sup>2</sup>, 2/ les comptes d'épargne et 3/ les autres formules d'épargne répondant aux critères d'ISR.

Les autres formules d'épargne ISR se divisent en trois sous-catégories : i/ les fonds propres des groupes d'épargne de proximité, ii/ le capital de banques n'investissant que dans des initiatives socialement responsables et iii/ l'investissement direct dans l'économie sociale. Cette dernière sous-catégorie se compose de trois types de produits financiers : a/ les parts des sociétés à finalité sociale, b/ les parts des coopératives agréées par le Conseil national de la Coopération, c/ les obligations d'associations sans but lucratif (ASBL).

Figure 1 - Catégorisation de l'offre ISR



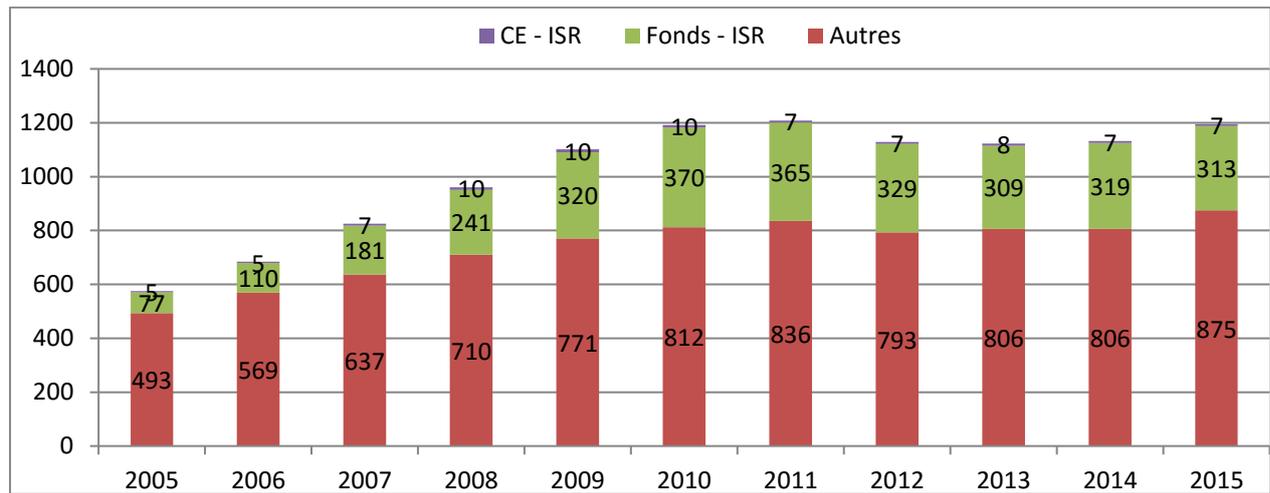
Source : Réseau Financité

Pour comptabiliser les produits financiers considérés comme socialement responsable plusieurs hypothèses d'estimation sont prises. Ainsi, pour les autres formules d'épargne, on comptabilise pour l'investissement direct global dans l'entité émettrice, plutôt que les divers produits financiers (par exemple parts sociales) qu'elle émet. Pour les fonds ISR, le décompte se fait au niveau des compartiments des fonds. Enfin, pour les comptes d'épargne ce sont les différentes appellations communiquées aux clients qui sont prises en compte.

<sup>2</sup> Les fonds ISR, au sens du présent article, sont les compartiments des fonds d'actions, des fonds d'obligations, des fonds mixtes, des fonds à capital protégé, des fonds monétaires, des fonds d'assurance, des assurances vie et des produits structurés à caractère ISR pour autant qu'ils appartiennent au moins à la deuxième génération d'ISR. En effet, les produits de première génération se contentent d'exclure les entreprises qui ont une activité jugée inacceptable. Cette mesure est parfois prise uniquement pour se conformer à la loi, ce qui ne nous semble donc pas un critère suffisant pour définir un fonds ISR. Pour rappel, la *génération 2* regroupe les fonds ayant une thématique liée au développement durable, la *génération 3* rassemble les fonds ayant une approche best-in-class et les fonds de *génération 4* sont ceux ayant une approche combinée de best-in-class et de multi-stakeholder.

Ces précisions données, nous estimons donc au 31/12/2015, que le marché ISR belge, retail et institutionnel confondus, se compose d'environ 1195 produits financiers socialement responsables, ce qui est stable par rapport à 2014.

Figure 2 - Évolution de l'offre ISR en nombre (2005-2015)



Source : Réseau Financité

### Evolution des parts de marché de l'ISR

Regardons maintenant la part de marché ISR par rapport au marché financier global belge. Les pourcentages obtenus ci-dessous sont le résultat du calcul suivant :

$$\frac{\text{Fonds ISR + comptes d'épargne ISR}}{\text{ensemble des fonds belges (source : BEAMA) + ensemble des comptes d'épargnes belges (source : Banque Nationale de Belgique)}}$$

Si on reprend l'historique, on constate une augmentation constante de la part de marché ISR jusque 2009 (4,1 %), avant une baisse graduelle jusqu'en 2013 où la part de marché ISR atteint son niveau le plus bas depuis 2005 (2,4 %). Entre 2013 et 2015, la part de marché stagne autour de 2,5 %, soit le niveau de 2006.

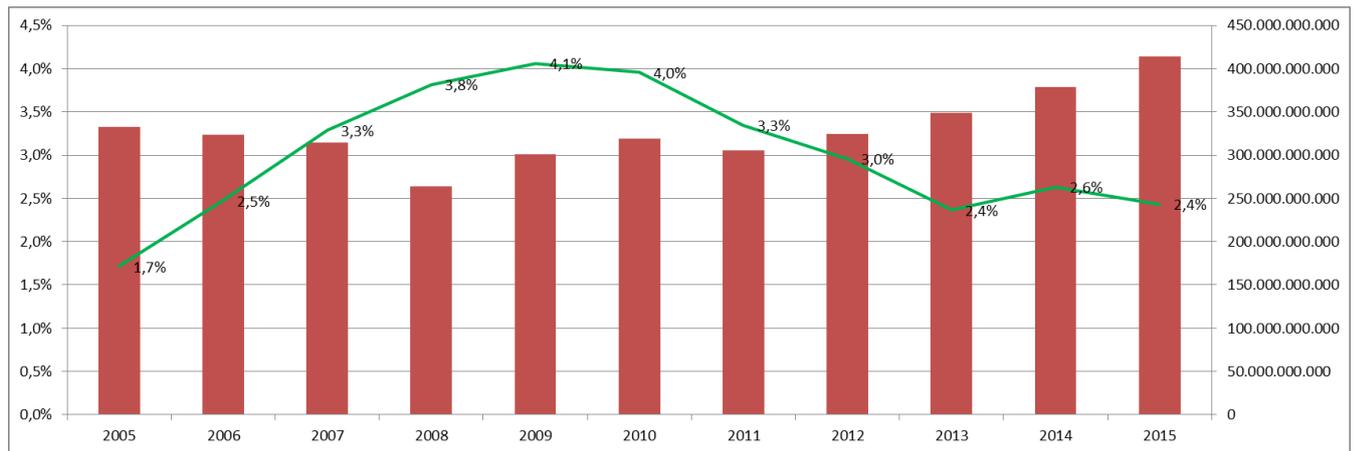
**En 2015**, la part de marché chute à nouveau légèrement et se place à **2,4 %**. Cette légère baisse s'explique par rapport à 2014 :

- par la **hausse importante** de l'encours de **l'ensemble des fonds commercialisés** en Belgique (31 milliards d'euros, +22 %) ;
- par la **hausse** de l'encours de **l'ensemble des comptes d'épargne** disponibles en Belgique (3,80 milliards d'euros, +2 %) ;

qui n'est pas contrebalancée :

- par une hausse de l'**encours des fonds ISR**, celui-ci est en **légère baisse** (-50 millions d'euros, -0.6 %) ;
- ni par l'**augmentation des comptes d'épargne ISR** (156 millions d'euros, +8 %).

Figure 3 - Évolution des parts de marché ISR globales (hors investissement direct, 2005-2015)



Source : Réseau Financité

### L'encours des fonds ISR

L'**encours des fonds ISR fin 2015** est de **7,94 milliards d'euros**. La tendance observée pour les parts de marchés ISR globales se confirme pour celles des fonds ISR. En baisse entre 2012 et 2013, on notait une hausse en 2014. Celle-ci n'a été que de courte durée car on observe ensuite une légère diminution de l'encours des fonds ISR (-0,6 %) amplifiée par l'augmentation importante de l'encours de l'ensemble des fonds commercialisées en Belgique (+22 %).

Cette baisse s'explique principalement par la diminution des encours de cinq promoteurs principaux : KBC (-1,76 milliards d'euros), Petercam (-287 millions d'euros), ING IM (-111 millions d'euros), la Banque Triodos (-75 millions d'euros) et Ethias (-55 millions d'euros).

Figure 4 - Évolution de l'encours des fonds ISR (2005-2015)

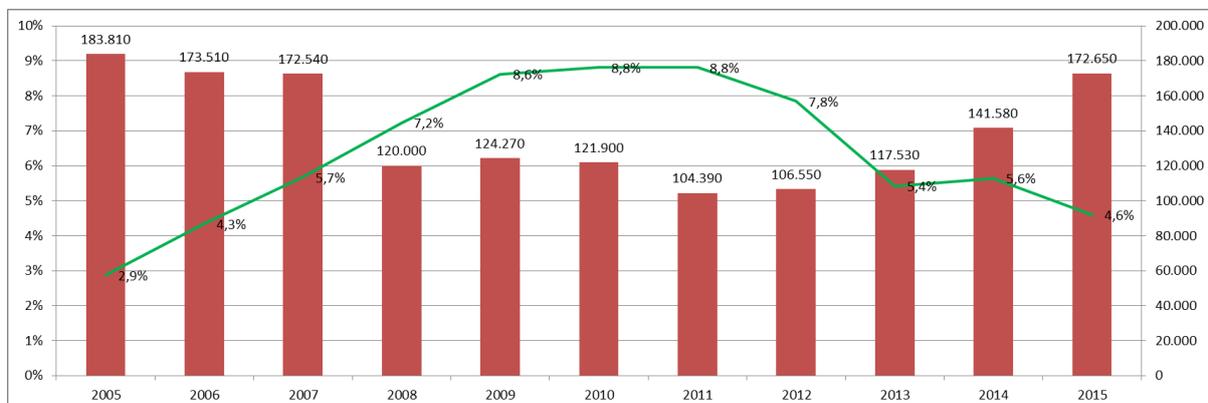
Année	Encours des fonds -ISR	Evolution des fonds ISR par rapport à l'année précédente
2005	5.282.886.541	107,9%
2006	7.539.884.984	42,7%
2007	9.782.185.225	29,7%
2008	8.668.523.358	-11,4%
2009	10.706.552.859	23,5%
2010	10.740.289.434	0,3%
2011	9.198.572.549	-14,4%
2012	8.359.390.700	-9,1%
2013	6.369.806.378	-23,8%
2014	7.992.300.337	25,5%
2015	7.942.242.391	-0,6%

Source : Réseau Financité

#### Evolution des parts de marché des fonds ISR

En 2012, exprimé en parts de marché, le poids des fonds ISR dans le marché des fonds global entamait, pour la première fois depuis 2000, une décroissance. Ce retournement de tendances s'est confirmé en 2013. En 2014, on observe une trêve, la courbe remonte avec une part de marché des fonds ISR à 5,6 %. En revanche, **l'année 2015** est marquée par une chute importante : la part de marché est de 4,6 %. L'histogramme (en rouge), quant à lui, montre l'évolution en dents de scie de l'encours de l'ensemble des fonds sur le marché belge entre 2005 et 2011. On note toutefois que la croissance est continue depuis 2011.

Figure 5 - Évolution des parts de marché des fonds ISR (2005-2015)



Source : Réseau Financité

### Leader du marché des fonds ISR

Historiquement, le marché belge des fonds ISR a toujours été mené par Candriam (ex-Dexia) et KBC. Entre 2000 et 2005, Candriam a clairement été l'acteur principal de ce marché. Puis en 2006, année charnière, la tendance entre les deux gros acteurs a évolué, Candriam et KBC se retrouvant *ex aequo* à 40 % de parts de marché. Depuis 2007, KBC est en tête du peloton mais, depuis 2010, KBC perd du terrain chaque année par rapport à ses concurrents.

En 2015, Candriam redevient le **leader du marché des fonds ISR**, avec **24 % des parts du marché des fonds ISR en Belgique**, représentant **1,91 milliard d'euros**. KBC se fait détrôner après huit années de règne et prend la deuxième place avec 17 % de parts de marché pour 1,39 milliard d'euros. La troisième place revient au groupe BNP Paribas qui détient 16 % du marché (1,29 milliard d'euros).

Figure 6 - Évolution des parts de marché des fonds ISR par les principaux promoteurs en % (2005-15)

PROMOTEUR	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Candriam</b>	63%	40%	29%	25%	18%	15%	16%	14%	17%	14%	24%
<b>KBC</b>	20%	40%	50%	51%	57%	57%	55%	56%	46%	39%	17%
<b>BNP PARIBAS</b>	7%	6%	8%	8%	8%	8%	9%	11%	12%	14%	16%
<b>AG Insurance</b>					1%	1%	1%	1%	1%	5%	7%
<b>Pictet Funds (Lux)</b>	0%	0%	0%	0%	3%	3%	3%	3%	5%	5%	6%
<b>Degroof-Petercam</b>											6%
<b>Vlaams Zorgfonds</b>				1%	1%	1%	2%	2%	3%	3%	3%
<b>NN INVESTMENT</b>											3%
<b>RobecoSam</b>	4%	3%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	2%
<b>Banque de la Poste</b>			2%	4%	4%	5%	4%	4%	4%	3%	2%
<b>Robeco</b>						0%	0%	0%	0%	1%	2%
<b>Triodos Banque</b>	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	2%	3%	2%
<b>Argenta</b>					0%	0%	0%	0%	1%	1%	2%

Source : Réseau Financité

### Leader du marché des comptes d'épargne ISR

Leader incontestable dans la famille des comptes d'épargne ISR jusqu'à fin 2007, la Banque Triodos avait cédé sa place à la Banque Ethias, en 2008, quand celle-ci s'est fait certifier par le Forum Ethibel, faisant ainsi accéder ses produits d'épargne au classement des ISR.

Fin 2011, l'acquisition de la Banque Ethias par Optima Financial Planners a permis à la Banque Triodos de reprendre la tête du peloton. En 2015, l'encours des comptes d'épargne de cette dernière totalise 1,4 milliard d'euros. La Banque Triodos poursuit sa croissance mais de manière moins significative en tant que leader.

Evi, avec ses comptes certifiés par Ethibel, prend la seconde place et progresse de + 7 % par rapport à l'an dernier. Enfin, le compte SpaarPlus Rekening de VDK – Spaarbank occupe la troisième place mais accuse la progression la plus importante +33 %.

Figure 7 - Évolution des comptes d'épargnes ISR (2010-2015)

PROMOTEUR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution ente 2014 et 2015
<b>BNP Paribas</b>	125.057.567	127.775.201	133.014.707	124.589.162			-
<b>Ethias Banque</b>	1.005.398.000						-
<b>Evi</b>				340.000.000	521.051.719	525.887.614	1%
<b>Triodos Banque</b>	744.084.012	895.490.254	1.077.382.250	1.230.117.310	1.264.442.480	1.350.875.469	7%
<b>VDK Spaarbank</b>	12.669.824	11.852.431	12.235.799	181.855.233	196.800.000	261.300.000	33%

Source : Réseau Financité

Fin 2016, les comptes d'épargnes ISR représentent **2,14 milliards d'euros** soit **0,9 % de part de marché**.

## Rentabilité des produits socialement responsables

Une question qui revient souvent est celle de la rentabilité des produits socialement responsables versus celle des produits financiers classiques. Plusieurs centaines d'études ont été menées sur le sujet. Il est intéressant de noter que la thèse de doctorat de Christophe Revelli<sup>3</sup> recense 161 études qui mesurent de différentes façons la performance financière de produits d'investissement socialement responsables. Les résultats de ces diverses études montrent que 40 d'entre elles concluent que l'impact financier est positif, 41 d'entre elles montrent plutôt un impact financier négatif et les 80 restantes, un impact financier neutre. Différents biais sont mis en exergue, tels que la définition de l'ISR utilisée par les auteurs des études, la temporalité examinée, la zone géographique sélectionnée, la taille de l'échantillon, la nature du produit (obligation, action ou autre) ou le type de comparaison (libre, indice, fonds).

Cette étude, qui utilise une approche meta-analytique, se conclue par l'affirmation de l'auteur qu'il existe « *une absence de lien entre ISR et performance financière (avec une tendance positive très faible)* ».

## La demande de produits ISR

En réalité, il existe peu d'information sur le sujet. Des indices pointent toutefois vers une demande importante de produits financiers socialement responsables. Effectivement, 1 Belge sur 2 est prêt à investir dans des produits ISR<sup>4</sup>. Les raisons invoquées pour ne pas le faire sont, en ordre décroissant d'importance : 33 % des participants manquent d'argent, 29 % ne comprennent pas la stratégie de placement, 23 % ne se le font pas proposer par leur banquier, 24 % manquent de confiance dans la qualification « éthique ». Par ailleurs, on note l'engouement en 2013 pour la coopérative NewB, qui vise à créer une banque coopérative sobre, durable et coopérative. Celle-ci a réuni 10.000 coopérateurs en 48 heures et en compte actuellement plus de 50.000. D'autres exemples sont aussi intéressants à noter telle que la levée de fonds de 647.000 euros sous forme d'obligations, en quatre mois durant l'année 2016, de l'association sans but lucratif Les Grignoux. Ceci nous amène à l'importance de la finance solidaire en Belgique.

<sup>3</sup> Revelli, C., Sous la direction du Professeur Jean-Laurent Viviani, La performance financière de l'ISR : approche meta-analytique, Université Montpellier 1, Institut des Sciences de l'Entreprise et du Management, 21/11/2011

<sup>4</sup> Baromètre de l'investisseur, enquête menée par TNS en ligne, à l'initiative d'ING et en collaboration avec l'Université de Gand et les quotidiens L'Echo et De Tijd, mai 2014)



## La finance solidaire en Belgique

Comme le définit le Ministère français des finances (MINEFI), la finance solidaire « *repose sur une épargne placée sur des produits financiers solidaires. L'épargne sert des porteurs de projets développant des activités à forte utilité sociale et environnementale. Elle permet ainsi la création d'emplois, de logements sociaux, de projets environnementaux (agriculture biologique, commerce équitable...) et le développement d'activités économiques dans les pays en voie de développement.* »<sup>5</sup>

Au-delà de la définition côté français, c'est en octobre 2014, que le label de la finance solidaire voit le jour en Belgique. Nommé depuis 2015 label Financité & FairFin<sup>6</sup>, celui-ci vise, d'une part, à offrir une visibilité accrue, parmi la gamme de produits financiers sur le marché, aux produits qui financent des activités d'économie sociale et qui sont transparents envers les souscripteurs. D'autre part, le label assure aux épargnants que leur placement contribue réellement à des activités socialement souhaitables.

Pour qu'un produit financier soit labellisé, il doit répondre à cinq critères. En effet, il doit s'agir d'un produit financier de prêt, dépôt ou d'investissement, visant la solidarité par le financement d'activités de l'économie sociale, dans une démarche socialement responsable. De plus, sa gestion doit être totalement transparente à l'égard des souscripteurs et, enfin, les frais adossés au produit doivent être en phase ou inférieurs aux pratiques de marché.

Nous dressons ci-dessous le bilan de ce label de la finance solidaire en Belgique.<sup>7</sup>

### *En nombre de produits et d'émetteurs*

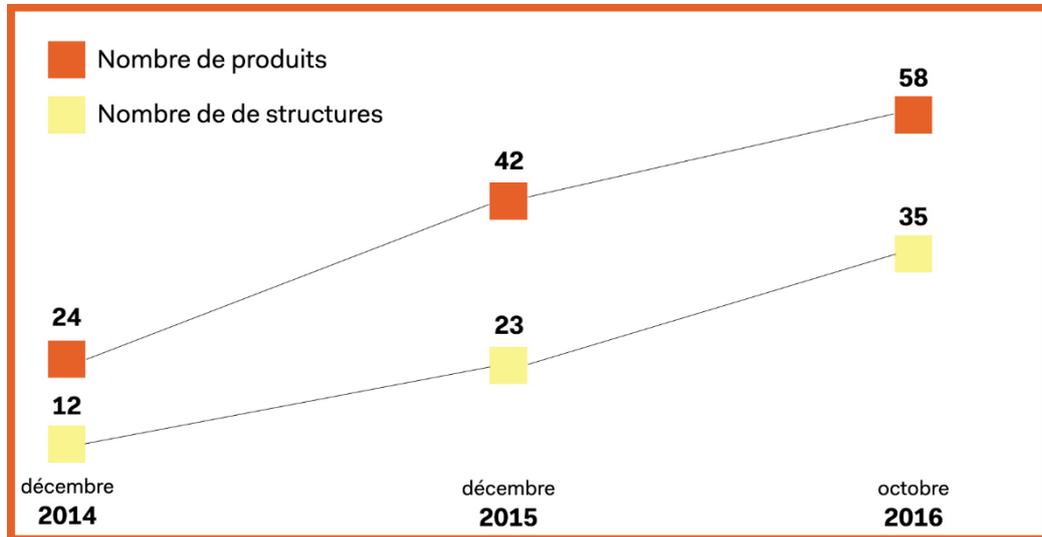
Fin 2014, douze coopératives ont reçu le label de la finance solidaire pour vingt-quatre parts de coopératives différentes. Un an plus tard, nous dénombrons au total vingt-deux coopératives ainsi qu'une association sans but lucratif (ASBL) ayant labellisé quarante-deux de leurs produits financiers : 41 parts de coopératives et 1 obligation. Finalement, en octobre 2016, nous comptons **trente-une coopératives** et **quatre associations sans but lucratif** qui ont obtenu le label Financité & FairFin pour **58 de leurs produits financiers : 53 parts de coopératives et 5 obligations.**

<sup>5</sup> Gouvernement français, portail de l'économie et des finances, la finance solidaire c'est quoi ? 09/01/2013 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.economie.gouv.fr/ess/finance-solidaire-cest-quoi>

<sup>6</sup> FairFin, l'homologue néerlandophone de Financité collabore à ce label depuis avril 2015.

<sup>7</sup> Cayrol, A., Noyal, M., Bilan du label de la finance solidaire 2016, Financité, octobre 2016 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.financite.be/fr/reference/bilan-du-label-de-finance-solidaire-2016>

Figure 8 - Évolution des produits labellisés Financité & FairFin (2014-2016)

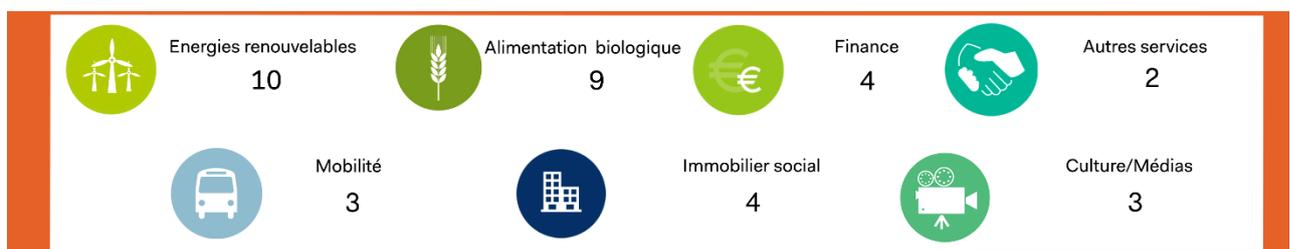


Source : Réseau Financité

### Par type d'activités

Les émetteurs de produits financiers labellisés sont actifs dans divers secteurs d'activités. La catégorie « énergies renouvelables » reste la plus importante et celle qui augmente le plus par rapport à l'an dernier. La seconde plus significative est celle liée à « l'alimentation biologique », qui augmente aussi. Toutes les autres catégories, sauf celle de la « finance » qui se maintient, sont en croissance par rapport à 2015.

Figure 9 – Répartition des domaines d'activités des 35 structures aux produits labellisés (10/2016)



Source : Réseau Financité

### Par répartition géographique

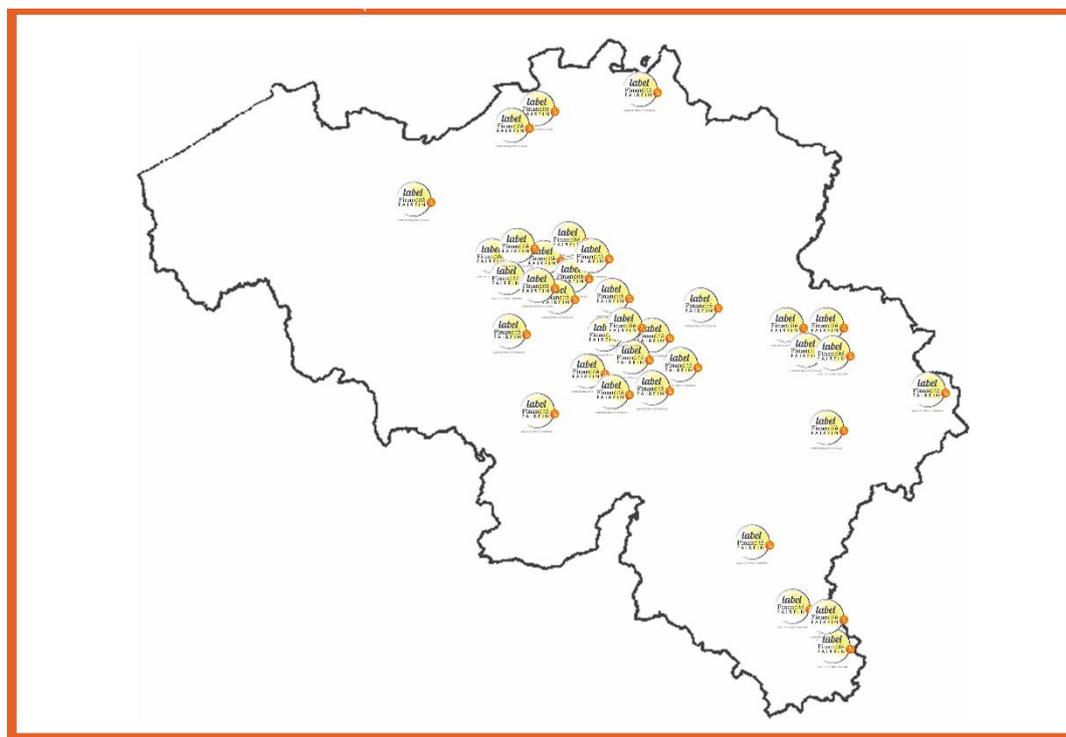
Concernant l'aire géographique d'action, hormis Alterfin et Oikocredit, opérant en Amérique Centrale et du Sud, en Asie et en Afrique, toutes les autres structures travaillent en Belgique. Certains organismes opèrent à une échelle plus locale, où la proximité avec les membres et citoyens est essentielle dans la poursuite des activités.

C'est le cas pour les projets d'éolienne citoyenne (Courant d'Air, Eole-Lien, Ferréole, HesbEnergie, Lucéole, Nosse Moulin et Vents du Sud), de réinsertion professionnelle (Cyréo), de cinéma (Les Grignoux, Le Parc), de culture biologique (BEES coop, la Brasserie du Renard, Graines de Vie, Climax, Fan(e)s de carotte et Vert d'Iris International), de mobilité douce (Velofabrik, Rayon9 ou Partago) ou des projets immobiliers (Les Tournières, ULAC, Dynamo coop, Les Amis de Jardin'Agés et Prométhique).

Néanmoins d'autres organismes se concentrent sur la Belgique francophone (Agricovert, Crédal, Emissions Zéro, Médor et Terre-en-vue) ou néerlandophone (Campina, Ecopower et De Landgenoten) pour des raisons pratiques d'enjeux linguistiques. Enfin, NewB reste l'exemple d'un projet travaillant au niveau national.

La figure ci-dessous montre les sièges sociaux des émetteurs de produits labellisés Financité & FairFin.

*Figure 10 – Répartition géographique des émetteurs de produits labellisés Financité & FairFin (10/2016)*

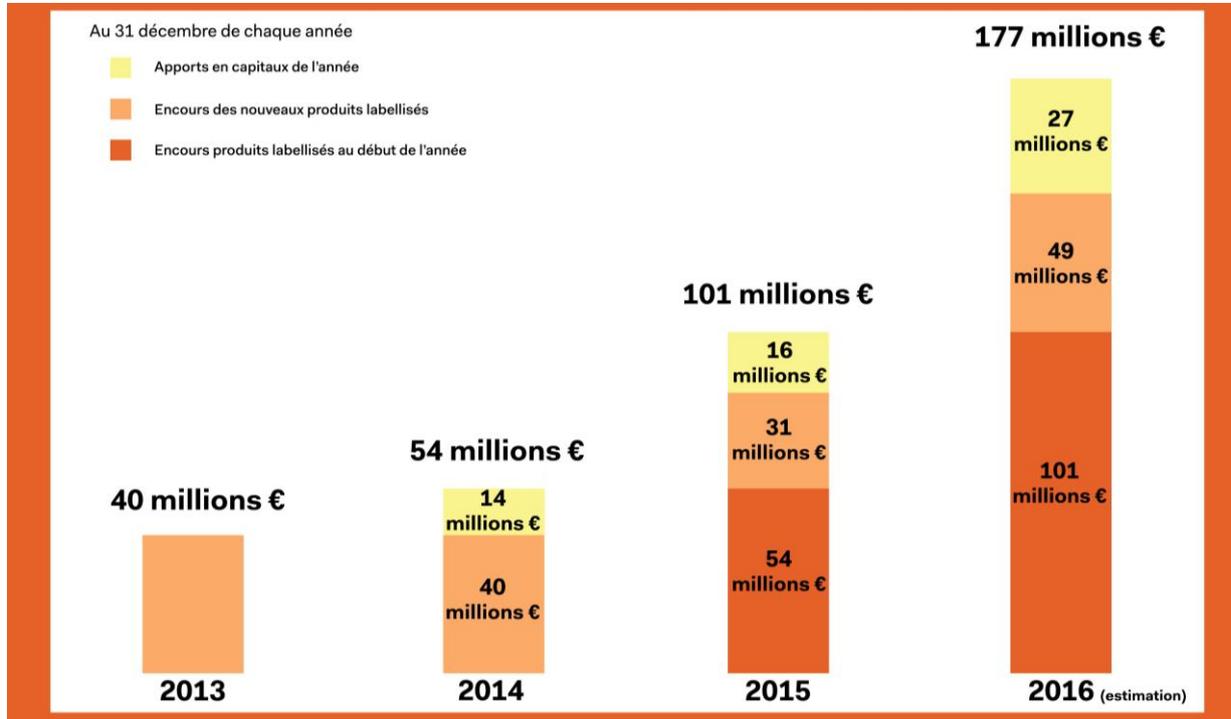


Source : Réseau Financité

### *En valeur*

Depuis le lancement du label, nous observons une **croissance continue importante** : de près de 54 millions d'euros fin 2014, nous en sommes à **101 millions d'euros d'encours à fin 2015**. Nous avons estimé provisoirement l'encours à fin 2016 à plus de 177 millions d'euros.

Figure 11 - Evolution de l'encours (capital souscrit et montant total des obligations émises) au 31.12 de chaque année (2013-2016)



Source : Réseau Financité

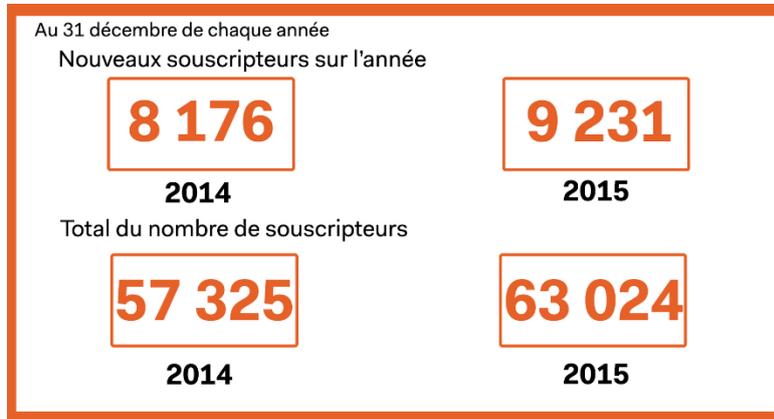
Concernant le nombre des souscripteurs et coopérateurs, plus de **9 000 personnes** ont souscrit des **produits labellisés sur l'année 2015**. Au total, ce sont **plus de 63 000 personnes** qui ont souscrit à des **produits labellisés fin 2015**. Nous estimons provisoirement le nombre de souscripteurs à 120 000 fin 2016.

Notons tout de même que ces chiffres sont à relativiser car nous ne sommes pas en mesure de déterminer précisément le nombre de coopérateurs individuels sur l'ensemble des produits financiers solidaires labellisés : un coopérateur chez Alterfin peut aussi l'être chez Médor.

Enfin, il est intéressant de noter que sur le total des souscripteurs à fin 2015, près de 79 % des coopérateurs le sont auprès de la coopérative NewB.

*En nombre de souscripteurs*

*Figure 12 - Evolution du nombre de souscripteurs (2014-2015)*



Source : Réseau Financité

La répartition globale des structures ayant des produits labellisés penche vers des structures récentes. En effet, **vingt-et-une** d'entre elles sont plutôt **jeunes** : elles ont moins de 5 ans d'existence. On compte **huit** structures ayant entre **5 et 15 ans d'expérience** et **six** autres sont des institutions présentes dans le paysage belge depuis **plus de 20 ans**. La moyenne de l'âge des structures avoisine 8 ans mais la médiane est de 4 ans.

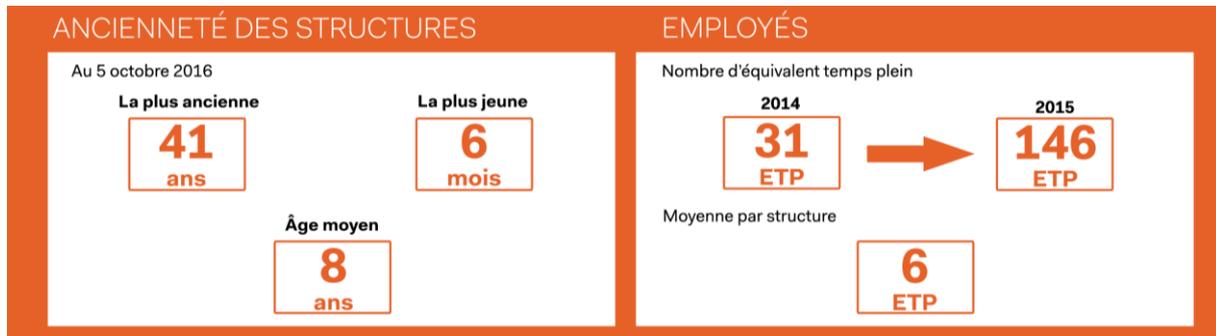
Concernant le nombre d'employés dans chaque organisation, la moyenne en équivalent temps plein (ETP) se situe à 2,5 par organisation fin 2014 et augmente radicalement à 6,3 fin 2015. Ceci s'explique majoritairement par le fait que l'ASBL Les Grignoux emploie un grand nombre de personnes – 92 au total au 31 décembre 2015.

Notons aussi que le nombre d'ETP est très variable. Certaines organisations ne fonctionnent qu'avec des bénévoles alors qu'une coopérative emploie 17 équivalents temps plein. Au total, fin 2015, ce sont 146 équivalents temps plein qui sont employés par les 35 structures ayant des parts labellisées contre, fin 2014, 30 équivalents temps plein.

Enfin, nous observons que l'indicateur « équivalents temps plein » n'est qu'une facette de l'emploi créé par ces structures : certaines d'entre elles emploient aussi des consultants.

*Par ancienneté et en nombre d'employés*

Figure 13 - Évolution des produits labellisés Financité & FairFin (2014-2016)



Source : Réseau Financité

### *Les impacts sociétaux au 31.12.2015*

Concernant les impacts sociétaux, sur les 23 organisations ayant des produits labellisés fin 2015, seize d'entre elles sont en mesure d'annoncer des impacts chiffrés qui sont résumés ci-dessous.

Ainsi, les coopératives Agricovert, Cyréo et Prométhique ont permis la réinsertion au monde du travail de 10 personnes. De Landgenoten, Graines de Vie, Terre-en-vue et Vert d'Iris International ont transformés 20,32 hectares de terrains, ruraux et urbains, en terres cultivées pour de l'agriculture biologique.

Les coopératives Alterfin, Oikocredit<sup>8</sup> et Crédal financent environ 123 362 personnes grâce à des (micro)crédits dans les pays en développement et, pour cette dernière, en Belgique. Ensemble, elles ont octroyées presque 100 millions d'euros en (micro)crédits. Alterfin, qui est le « poids lourd » des coopératives ayant des produits labellisés, met en avant aussi d'autres impacts significatifs tels que les terres cultivées durablement (420 000 hectares) ou le montant des ventes certifiées commerce équitable et/ou issues de l'agriculture biologique (387 millions d'euros).

Les coopératives Courant d'Air, Émissions Zéro et Vents du Sud produisent ensemble 18.111 MWh d'énergie renouvelable, soit de quoi alimenter environ 5 174 ménages belges et éviter 8 258 tonnes de CO<sub>2</sub><sup>9</sup>.

Cyréo, avance aussi le chiffre de 500 appareils de « petit électroménager » remis en état. Médor mentionne 3 400 abonnés à son magazine, 10 000 exemplaires vendus au premier numéro et plus de 8 000 pour le second. Enfin, la coopérative Les Tournières avance les chiffres de 13 familles logées, 14 associations hébergées et la mise en place d'un nouveau projet d'initiative locale d'accueil pour 28 réfugiés.

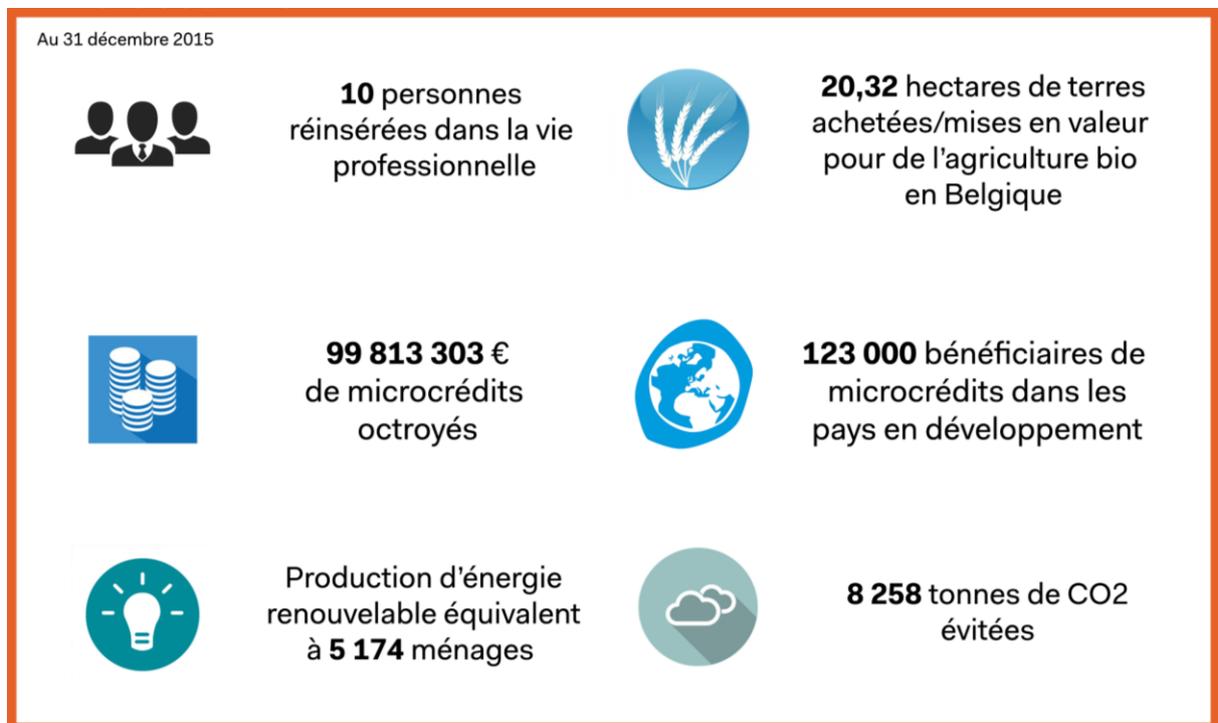
<sup>8</sup> En ce qui concerne Oikocredit, nous avons estimés les chiffres concernant la Belgique avec le coefficient de 1,09 %, soit les apports en capitaux belges divisés par le total des capitaux au niveau mondial.

<sup>9</sup> Estimations de la consommation moyenne des ménages et l'évitement de la production de tonnes de CO<sub>2</sub> calculées d'après les chiffres proposés par la Commission wallonne pour l'Énergie.

En revanche, les autres organisations ayant des produits labellisés déclarent plutôt des impacts qualitatifs tels que :

- la conscientisation sur la transition énergétique (efficacité énergétique) ;
- plus de comportements sobres et efficaces en énergie ;
- la rénovation de bâtiments avec des matériaux durables ;
- la formation de travailleurs peu qualifiés ;
- la sensibilisation aux valeurs coopératives (participation, transparence) ;
- la sensibilisation à l'environnement par des potagers bio urbains ;
- la consommation croissante de produits locaux, bio et issus de l'agriculture familiale ;
- plus de liens sociaux entre citoyens.

Figure 14 – Impacts sociétaux (31.12.2015)



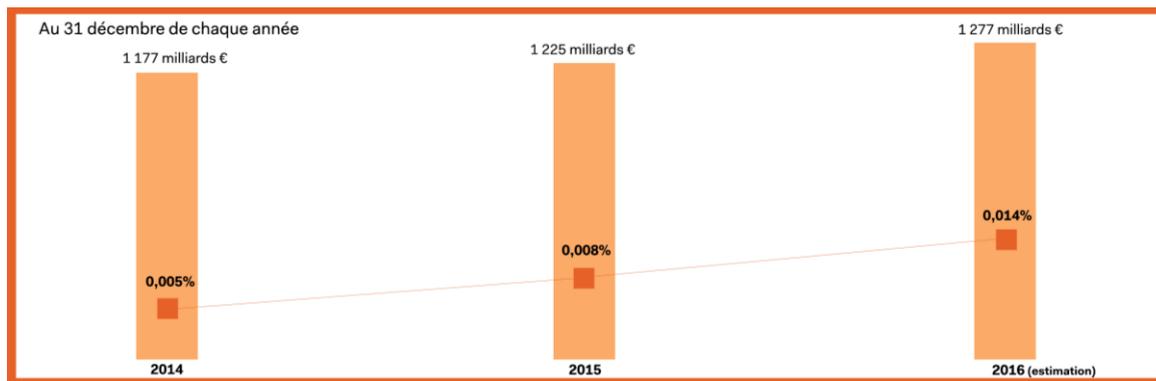
Source : Réseau Financité

#### *Du chemin à parcourir : en pourcentage du patrimoine financier belge*

Force est de constater que, pour un outil créé il y deux ans, le label de finance solidaire s'est rapidement développé. Nous avons calculé, à l'instar de notre homologue français Finansol, l'importance l'encours des produits labellisés par rapport au patrimoine financier des belges.

Fin 2014, celui-ci représente 0,005 % du patrimoine financier des belges, mais augmente **0,008 % à fin 2015**. Nous estimons une croissance continue<sup>10</sup> pour arriver à fin 2016 à environ 0,014 %. Tout comme Finansol, notre but serait que l'encours des produits labellisés gagne 1 % du patrimoine financier des belges. Encore du chemin à parcourir !

Figure 15 - Évolution des produits labellisés Financité & FairFin (2014-2016)



Source : Réseau Financité

## Perspectives

Le secteur financier ne semble pas, pour l'instant, répondre pleinement à la volonté concrète des citoyens de pouvoir placer leur argent dans des produits financiers à impact utile et positif tangible. Il existe en tout cas des marges de progression pour les produits financiers étiquetés « durables », « éthique » ou « socialement responsables » par les acteurs financiers si l'on en croit les faibles parts de marché concernées.

En revanche, comme nous l'avons vu, la finance solidaire connaît une belle croissance. Celle-ci tend à montrer que, si les institutions financières ne se préoccupent pas plus sérieusement des intérêts sociétaux de leurs clients, ces derniers se tourneront de plus en plus vers des projets proches de leurs valeurs et qui sont en dehors du système bancaire.

<sup>10</sup> L'estimation du montant du patrimoine financier des belges de décembre 2016 est calculée en ajoutant la moyenne de l'augmentation trimestrielle entre Q2 2014 et Q2 2016 (soit 12, 167 milliards) au chiffre de Q2 2016 deux fois pour Q3 et enfin Q4 2016.